



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°089 DU 28/06/2024

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires / Service agriculture et espace rural / bureau foncier et appui aux exploitants

- DDT-SAER 2024179-0001 - Arrêté du 27 juin 2024 portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société SCEA DRIAT (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Aube / Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales / Service des étrangers

- BE 2024-179-006 - Arrêté du 27 juin 2024 portant modification des membres de la commission du titre de séjour (2 pages)

Page 5

Direction départementale des territoires

DDT-SAER 2024179-0001 - Arrêté du 27 juin 2024
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3
du code rural et de la pêche maritime de prise
de contrôle de la société SCEA DRIAT

Arrêté préfectoral n° DDT-SAER 2024199-0001
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de
contrôle de la société SCEA DRIAT

La préfète du département de l'Aube

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants ;

Vu le décret du 30/03/2022 portant nomination de Cécile DINDAR en qualité de préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2022117-0022 du 27 avril 2022 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Jean-François HOU, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-DIR-2023-356-001 du 22 décembre 2023 portant subdélégation de signature à M. Laurent BOULLANGER, chef du service agriculture et espace rural, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvette GUBLIN, adjointe au chef de service ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 2023/264 du 19/06/2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif ;

Vu la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par la société SCEA DRIAT (SIREN 381323633) du 23/04/2024 ;

Vu l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Aube du 30/05/2024 .

Considérant que l'opération consiste en une restructuration du patrimoine de la famille DRIAT ;

Considérant que l'opération permet d'aboutir à l'installation d'une jeune viticultrice ;

Considérant que l'opération ne conduit à aucun agrandissement des bénéficiaires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation n° OS 10 24 0283 01 au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime est accordée à Mr DRIAT Emmanuel, Mr DRIAT Damien ainsi qu'à Mme DRIAT Eloïse.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le **27 JUIN 2024**

Pour la préfète, par délégation,
le directeur départemental des territoires,
par subdélégation
L'adjointe au chef du service agriculture et espace
rural,


Sylvette GUBLIN

Préfecture de l'Aube

BE 2024-179-006 - Arrêté du 27 juin 2024 portant
modification des membres de la commission du
titre de séjour

**Arrêté n°BE 2024-179-006
portant modification des membres de la commission du titre de séjour**

**La préfète
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L.432-13, L.432-14 et R.432-6 ;

VU l'arrêté n°BDE 2016-099-006 relatif à la création de la commission du titre de séjour ;

VU l'arrêté n°BE 2023-297-002 portant modification des membres de la commission du titre de séjour ;

VU le décret du 30 mars 2022 nommant madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

VU l'arrêté n°PCICP 2023108-0002 du 18 avril 2023 de madame la préfète de l'Aube, publié au recueil des actes administratifs n°51 du 27 avril 2023, portant délégation de signature à monsieur Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté n°BE 2023-297-002 est abrogé.

Article 2 : La commission du titre de séjour est composée comme suit :

au titre des représentants des élus locaux désignés par l'association départementale des maires de l'Aube et par l'association des maires et adjoints ruraux de l'Aube :

- Monsieur Guy DELAITRE, maire de Montsuzain (titulaire) ;
- Monsieur Pascal PLUOT, maire de Plancy L'Abbaye (suppléant) ;

au titre des personnes qualifiées désignées par la préfète :

- Monsieur Christophe LESEURE, ancien chef du bureau de l'éloignement et de l'asile à la préfecture de l'Aube, en qualité de titulaire ;
- Madame Catherine MOREAU, cheffe du pôle cohésion sociale, emploi et entreprises à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), en qualité de suppléante ;
- Madame Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète en retraite, en qualité de titulaire ;

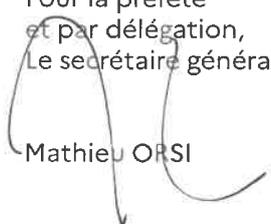
Article 3 : La présidence de la commission est assurée par monsieur Guy DELAITRE.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa publication devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne – 25 rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 27 juin 2024

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général,


Mathieu ORSI